Envoyé en préfecture le 08/03/2021

Reçu en préfecture le 08/03/2021

Affiché le



DEPARTEMENT DU DOUBS

COMMUNE DE SAINT VIT 25410 SAINT-VIT

ARRONDISSEMENT DE BESANCON

EXTRAIT

Du Registre de délibérations du Conseil Municipal

Séance du mois de février

CANTON DE SAINT VIT

L'an deux mille vingt et un, le 24 février à 20 h 30

Date de convocation :

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Vit légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal ROUTHIER,

Maire

Date d'affichage :

Secrétaires : Anne BIHR, adjoint assistée de Patricia VALLY

04 mars 2021

Nombre de conseillers en exercice : 26 Etaient présents :

Pascal ROUTHIER, Marie-France BARRAUX, Anne BIHR, Valérie BORDY, Arnaud BOVIGNY, Sophie CHARRIERE, Martine COMPANT, Laurence CORNIER, Thierry

COURTOIS, Serge DEMARTHE, Pascal HERRMANN, Jean-Pierre LAFORGE, Marie-Lise LAMIDEY, Jean-Louis MONTRICHARD, Nathalie MULENET, Dominique

NICOLIN, Alain OLIEL, Edith REBILLET, Jean-Luc REMOND, Laurent THIRIOT, Jeannine VIENNET, Arnaud

VERDENET.

N°2021-02-014

Objet de la délibération :

Approbation des comptes de gestion 2020.

Absents excusés :

SIZINE Réjane

Résultat du vote

Pour : 25 Contre : 0

Abstention : 0

Procurations: Stéphane PRETRE à Jeanine VIENNET

Carlos FONTINHA à Pascal ROUTHIER

Viviane GAUDEL à Jean-Louis MONTRICHARD

Nombres de conseillers :

En exercice : 26 Présents : 22 Représentés : 3 Absents : 1

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 30,

l'assemblée peut délibérer valablement.

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le compte-rendu de la séance du 18 février. Le Conseil Municipal n'émet aucune observation, le compte-rendu est donc

approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des

Envoyé en préfecture le 08/03/2021

Reçu en préfecture le 08/03/2021

Affiché le



ID: 025-212505275-20210224-2021_02_014-DE

dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Les membres du Conseil Municipal:

✓ Approuvent les comptes de gestion des trésoriers municipaux pour l'exercice 2020.

Ces comptes de gestion seront visés et certifiés conforment par l'ordonnateur, n'appelleront ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Pour: 25 Contre: 0 Abstention: 0

Délibéré les jour, mois et an que dessus.

